



Compte rendu Comité technique ministériel Alimentation

4 mars 2021

Le Comité technique Alimentation s'est tenu le jeudi 4 mars 2021, sous la présidence de Bruno Ferreira, directeur général de la DGAL et Philippe Mérillon, secrétaire général adjoint du MAA.

L'Alliance du Trèfle était représentée par Sylvie Pupulin, Claire Postic, Françoise Côme-Chéreau et Annick Pinard.

Déclarations liminaires

Voir la déclaration liminaire de l'Alliance du Trèfle

Les déclarations liminaires portant essentiellement sur les points à l'ordre du jour, Bruno Ferreira propose d'apporter des réponses à l'occasion de l'examen de ces points.

Points à l'ordre du jour

1 - Approbation du PV de la séance du 24 octobre 2019

Sous réserve de quelques corrections, le procès-verbal est approuvé.

2- Point d'information sur le plan stratégique et l'organisation de la DGAL

Bruno Ferreira indique qu'il ne peut pas laisser dire que les agents de la DGAL et des services déconcentrés n'ont pas été associés à l'élaboration du plan stratégique.

Pour lui, il était nécessaire de remplacer le plan précédent qui s'était essoufflé.

Les travaux ont débuté fin 2019 à partir du bilan du plan précédent, et avec la volonté que le nouveau plan soit plus réduit et plus stratégique.

Un questionnaire a été adressé à tous les agents de la DGAL et aux directeurs des services déconcentrés. La synthèse a été présentée en AG de la DGAL et des groupes thématiques, ouverts aux services déconcentrés, se sont réunis d'avril à juin 2020, mais les contraintes liées à l'épidémie de Covid n'ont pas permis une forte participation. Le projet a été présenté aux agents fin novembre.

Le plan stratégique n'est pas une fin en soi, mais le début des travaux.

Il concerne la période 2021-2023.

Un COPIL de mise en œuvre est prévu avec une première réunion le 16 mars avec les services déconcentrés. Certaines actions seront pilotées par les services déconcentrés.

La réorganisation de la DGAL est le premier pilier.

La priorité principale est d'intégrer le concept « One Health » dans l'organisation et les actions de la DGAL avec la volonté de développer la transversalité et le travail en mode projet dans une approche intégrée du risque et de la gestion du risque.

Pour la DGAL, l'enjeu est de s'interroger sur « Comment on répond mieux demain aux attentes sociétales ? »

Des synergies sont à créer sur les politiques incitatives car la DGAL a un rôle à jouer dans le projet agro-écologique, surtout avec la préparation de la PAC.

L'organisation a été présentée en novembre 2020 aux agents, puis affinée pour l'AG de février 2021. Des points réguliers sont faits en CODIR, une lettre d'information est diffusée régulièrement et les organisations syndicales sont informées lors des CTS DGAL et des réunions informelles.

La méthode a été transparente, le calendrier a été respecté.

Ce n'est pas une restructuration car la réorganisation s'opère sans suppression de postes.

Un accompagnement individualisé des agents est prévu. A ce stade, seulement 3 agents voient leur poste reconfiguré significativement sans qu'ils aient pris de décision car ils souhaitent voir si d'autres postes peuvent les intéresser plus.

De nouvelles méthodes de travail sont prévues avec le développement de la transversalité et un travail en mode projet. Des chefs de projet disposant d'une lettre de mission seront nommés.

Des ressources du fonds de modernisation du MAA et de la DITP permettront de faire appels à différents coachs (réseau des coachs MAA réservé aux cadres, coachs interministériels de la DITP et des coachs professionnels).

Un accompagnement sur mesure des agents (formations adaptées notamment au travail en mode projet, coaching collectif, coaching individuel, ...) sera mis en place en fonction des besoins qu'ils auront exprimés lors de la phase préalable de consultation.

La démarche est apparue intéressante pour la DITP qui veut en tirer des outils à utiliser en interministériel. L'enjeu est de créer une intelligence collective (début mai auront lieu des sessions de sensibilisation à l'intelligence collective).

Deux chantiers prioritaires ont déjà été identifiés dans le cadre de la mise en place du plan stratégique, à savoir un travail sur les missions des assistantes (évolution des missions, harmonisation, identification des outils nécessaires ...) et un travail transversal pour gagner du temps dans les réponses aux questions écrites parlementaires et aux courriers des élus.

Sur l'expertise, le Département de l'expertise vétérinaire et phytosanitaire (DEVP) a été créé lors de la précédente réorganisation de la DGAL. Bruno Ferreira considère qu'il est artificiel et ressenti comme tel par de nombreux experts.

Par contre il n'y a aucun reniement de l'expertise, mais une nécessité de travailler autrement en mode projet pour valoriser les compétences .

Aujourd'hui, certains référents font le travail d'un chargé de mission. Il faut faire évoluer leur rôle, identifier ce qu'on demande à un référent, qui peut être très différent selon le domaine sur lequel il travaille, et réfléchir sur comment faire évoluer les pratiques pour valoriser leur expertise.

L'enjeu de l'axe 3 du plan stratégique est la valorisation des compétences. Le bureau du pilotage du programme 206 a été séparé en deux bureaux : moyens budgétaires et emplois pour pouvoir mieux s'occuper de la compétence des agents.

La volonté est de développer la transversalité et l'organigramme est fait pour que les gens travaillent ensemble.

Pour l'Alliance du Trèfle, il est indispensable d'améliorer enfin les relations entre l'administration centrale et les services déconcentrés. Cette demande s'exprime depuis des années et il faut rétablir une relation de confiance réciproque entre l'administration centrale et les services déconcentrés. Cet enjeu est fondamental.

Pour cela, il faut avoir de l'ambition sur l'action 2.1.1 du plan stratégique (« réaffirmer les principes de responsabilisation des partenaires et de chacun des échelons administratifs »). Il faut redéfinir le rôle et les objectifs de chaque échelon, et réexaminer l'articulation entre les différents échelons. Les attentes sont fortes et sont récurrentes depuis des années. Il faut aller au-delà de la concertation avec les seuls directeurs.

Bruno Ferreira indique que le sujet concerne les services déconcentrés, mais aussi les opérateurs nationaux (FranceAgrimer ...) et les délégataires (FREDON, etc).

Il précise que, s'il a contacté les groupements des DRAAF et des DDI pour la participation au COPIL du 16 mars, d'autres contacts sont également établis.

La rénovation des dialogues de gestion est prévue.

Les webinaires permettent de se voir plus souvent et moins longtemps (il est compliqué de bloquer les gens 3 jours de suite). Il faut diversifier l'offre d'animation.

Il souhaite l'association et la forte mobilisation des services déconcentrés qui devront faire des propositions dans la construction des actions.

L'Alliance du Trèfle demande quel est l'appui apporté aux structures et aux agents face aux actions des associations qui s'introduisent et filment sans autorisation dans les élevages et les abattoirs pour en dénoncer les pratiques, voire portent plainte contre les agents.

Elle renouvelle sa demande de formation aux modalités d'action de ces associations (recrutement, repérage des personnes, réseaux sociaux...) pour éviter de nouvelles vidéos, et aux procédures judiciaires afin que les agents soient mieux préparés à affronter les plaintes à leur encontre s'ils sont mis en cause.

Pour Bruno Ferreira, la sécurité juridique passe par la sécurisation des procédures. Une Force d'intervention nationale en abattoir (FINA) est créée pour aider les services en cas de difficultés.

Une harmonisation des suites données suite aux constats permet de sécuriser le contrôle.

Pour les abattoirs, le BEAD est en appui des services (appui technique et juridique) et le service des affaires juridiques est mobilisé si l'agent demande la protection fonctionnelle.

Les RNA et la Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires (BNEVP) viennent en appui et la FINA apportera un appui supplémentaire pour la sécurisation des inspections.

En préventif, le programme d'inspections coordonnées démarre cette année.

Pour les élevages la BNEVP apporte un appui.

Philippe Mérillon indique que la formation au contrôle et à la prévention des incidents lors des contrôles est un point essentiel, que ce soit en formation initiale ou en formation continue. La formation des contrôleurs comprend une formation juridique et psycho-sociale.

Les agents confrontés à des situations difficiles sont accompagnés et la protection fonctionnelle est activée dès que l'agent en fait la demande.

Un accompagnement personnalisé peut être mis en place dans des situations particulières (par exemple dans le cas de deux contrôleuses séquestrées par un syndicat agricole).

L'Alliance du Trèfle rejoint d'autres organisations syndicales sur leur demande de conserver et renforcer les ETP affectés, dans les SRAL, aux politiques incitatives car ces politiques portent de forts enjeux et répondent aux attentes sociétales.

Bruno Ferreira indique que la DGAL se bat, mais que le débat est interministériel. La DGAL parle de Surveillance biologique du territoire (SBT), mais les professionnels n'évoquent que le bulletin de la santé des végétaux (BSV).

La gouvernance Ecophyto relève de 4 ministères. Il faut interconnecter les réseaux de surveillance. La réflexion globale concerne d'autres acteurs que les services du ministère et il faut une plus grande responsabilisation des professionnels.

La santé des végétaux est une composante du « One health ».

3 - Mise en œuvre des contrôles liés au Brexit

Charles Martins-Ferreira, sous-directeur des affaires sanitaires européennes et internationales, indique que le flux global des marchandises représente 85 % du flux avant Brexit.

Les contrôles vétérinaires et phytosanitaires représentaient 2-3 % du flux au départ et 5-6 % maintenant, alors que l'on attendait plutôt 10 %.

La répartition du flux est conforme aux attentes sur les deux postes de contrôle frontaliers (PCF) de Calais et celui de Boulogne, mais un trafic plus important était attendu à Dunkerque et dans d'autres PCF (Normandie).

Les agents recrutés sur Calais-Port, Calais-Tunnel et Dunkerque travaillent selon le rythme de la capitainerie, ceux de Boulogne selon un rythme particulier (3 fois 8h48) par jour) en expérimentation pour 3 mois, expérimentation qui va être prolongée.

Pour l'administration, les cycles sont bien perçus par les agents, ce que confirme une enquête du cabinet Ergotec, mais les cycles sont rigides et il est difficile de prendre des jours de congé ou d'ARTT.

Le nombre de contrôles est inférieur au nombre attendu, mais de nombreuses anomalies sont constatées, liées à la mauvaise qualité des certificats britanniques, et leur régularisation prend beaucoup de temps.

Au départ, les lots conformes ne représentaient que 10 % du total des lots contrôlés. Aujourd'hui les non-conformités représentent 13 à 15 % des lots.

Le sous-dimensionnement des locaux compte tenu des recrutements importants était connu, mais les contraintes liées à l'épidémie de Covid-19 ont aggravé la situation.

A Dunkerque, les travaux d'agrandissement vont commencer le 12 mars (extension du SIVEP et des douanes)

Pour Calais-Tunnel, les travaux se finissent et pour Calais-Port et Boulogne, les travaux n'ont pas démarré.

A Boulogne, le fonctionnement H24 n'était pas prévu au départ. Il impose d'occuper l'étage supérieur qui n'est pas propice au travail. Des négociations avec l'entreprise sont en cours et l'installation d'Algéco est envisagée.

Parmi les facteurs extérieurs qui perturbent l'organisation des contrôles, la plus importante est la mauvaise qualité de la certification réalisée au Royaume Uni.

Le MAA a beaucoup d'échanges avec le Royaume Uni et l'Union Européenne (ce qui n'est pas le cas de tous les ministères) qui permettent d'améliorer la situation.

Les anomalies sont remontées à la DGAL pour transmission aux Britanniques.
L'absence de représentants en douanes fait que les situations mettent du temps à se résoudre.
Un dossier qui pourrait se régler en 1/2 heure peut mettre 5 heures à se régler.

La fluidification de l'information avec les douanes progresse, mais il n'y a pas de connexion entre Traces, Traces NT et Delta-T des douanes. Dunkerque se plaint.
Des contacts ont eu lieu avec les Irlandais qui se plaignent car des lots qui ne devraient pas faire l'objet d'un contrôle sont aiguillés par erreur vers le PCF.
Les discussions continuent avec les douanes.

Bruno Ferreira confirme qu'un énorme travail de préparation a été réalisé du côté de l'Union Européenne et de la France, mais pas du côté du Royaume Uni. Les non-conformités ont fait l'objet de courriers.

Il faut s'attendre à un environnement mouvant pendant quelques mois.

L'Alliance du Trèfle fait part des inquiétudes de contrôleurs en poste à Calais :

- sur les deux PCF de Calais, la rotation se fait sur 5 équipes. Les agents doivent effectuer 122 vacations par an, ce qui correspond à un total de 610, alors qu'une année compte 730 fois 12 heures. Les agents craignent qu'on leur demande d'effectuer jusqu'à 150 vacations par an,
- les effectifs de vétérinaires sont insuffisants,
- l'importation de chevaux de sport est déjà importante, compte tenu de la reprise des compétitions de CSO en Espagne et au Portugal,
- les équipes s'attendent à un pic d'activité entre mai et mi-juillet, comme c'était le cas les années précédentes,
- certains lots sont encore mal orientés par les douanes, générant du travail supplémentaire,
- les motifs d'appel aux cadres d'astreinte étant limités aux catastrophes naturelles et aux décès, les équipes se sentent seules le week-end et en semaine entre 18h00 et 8h30,
- les agents n'ont pas de solution de restauration,
- le paiement de leurs heures de nuit est retardé.

Les organisations syndicales dénoncent également :

- la faible représentativité de l'enquête Ergotec sur les conditions de travail, car seulement 25% des agents ont répondu,
- des difficultés pour prendre des congés, autrement que par semaine entière,
- la fatigue liée au cycle de travail de la capitainerie, qui se manifeste déjà alors qu'il a été mis en place il y a seulement deux mois, au 1^{er} janvier dernier,
- des problèmes de connexions informatiques,
- pour les sites qui ont une faible activité, la crainte des agents que leur contrat ne soit pas renouvelé,
- des départs de contractuels chez les transitaires où ils sont mieux rémunérés,
- l'absence de remboursement des frais de déplacement engagés par les agents pour suivre les formations en 2020.

Bruno Ferreira indique que la DGAL ne peut pas prévoir l'évolution des flux. Un suivi très rapproché est mis en place pour analyser, évaluer et s'adapter au fur et à mesure.

Aujourd'hui, les camions irlandais, qui passaient par le Royaume Uni, traversent la Manche en bateau et arrivent à Cherbourg (le trafic a triplé) pour éviter d'arriver par Calais.

Il constate un décalage entre ce qui remonte par les organisations syndicales et les informations en provenance des DRAAF.

L'aménagement des locaux est à la charge de l'opérateur qui demande l'agrément, ce qui peut conduire à des retards dans la réalisation.

Des recrutements sont en cours qui permettront d'apporter de la souplesse pour les congés.

Le flou est encore grand sur l'export et les exigences qui seront fixées par le Royaume Uni.

Charles Martins-Ferreira confirme que tous les sujets soulevés par les organisations syndicales sont connus.

Une réunion avec les DRAAF est organisée tous les 15 jours.

La fatigue est due à l'impréparation britannique, à un niveau non prévu par la France, qui entraîne des tensions avec les transporteurs.

Le reporting est très bon. Ergotec analyse finement les données.

Il a conscience que le pic est devant nous, mais les agents montent aussi en compétence.

Sur le recrutement des vétérinaires, le décret permettant de déroger à la nationalité française va être reconduit et étendu à la certification à l'export.

Pour l'export Brexit, l'Alliance du Trèfle confirme l'inquiétude d'autres organisations syndicales par rapport aux outils informatiques (Traces, Traces NT) qui rajoutent à la complexité.

90 ETP export ont été répartis lors des dialogues de gestion et cette répartition devait être revue mi-2021. Compte tenu de la mauvaise connaissance des flux, la « clause de revoyure » devra sans doute être reportée.

Bruno Ferreira précise qu'il s'agira plutôt d'une « prise de température » à mi-année. Tous les exportateurs ne se sont pas encore emparés du sujet et les Britanniques commenceront juste à faire des contrôles.

Un groupe de travail spécifique sur la mise en œuvre des contrôles Brexit aura lieu le 10 mars.

4- Suites de la mission inter-inspection SSA

Bruno Ferreira confirme qu'il n'y a pas d'arbitrage à ce jour.

La position du ministre reste inchangée : il peut y avoir une opportunité pour le MAA, mais si des missions lui sont transférées, les moyens nécessaires doivent l'être aussi.

Il indique que le transfert potentiel de missions a été pris en compte de manière intégrée dans le projet de réorganisation de la DGAL. S'il y avait transfert, cela n'imposerait donc pas de modifier le plan stratégique de la DGAL.

Compte tenu de l'heure tardive, Bruno Ferreira indique que les questions diverses feront l'objet de réponses écrites et que les deux points de l'ordre du jour qui n'ont pas pu être abordés (Covid et abattoirs - Retour sur les dialogues de gestions 2020) seront mis à l'ordre du jour d'un nouveau CTM Alimentation qui aura lieu le 8 avril.